

Le contrôle des équipements

53% des contrôles
révèlent un calcul de
droits erroné

106
financements
contrôlés

5,6 millions €
de prestations
contrôlées

12 équipements
ciblés de manière
aléatoire par la Cnaf

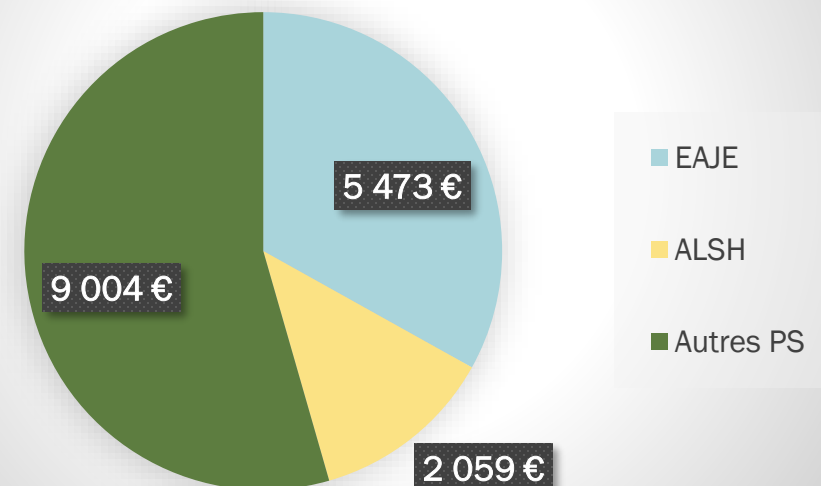
Impacts financiers : 3,29% de
la masse contrôlée

- Indus : 81 576€
- Rappels : 103 959€

Les accueils de loisirs
présentent un taux d'impact
financier de 57%

Les EAJE présentent un taux
d'impact financier de 46%

Impact financier moyen par contrôle
par type d'équipement (en €)



Contrôle : les bonnes pratiques pour un juste droit

Conservation des justificatifs des données déclarées à la Caf : 4 ans + année civile en cours

ALSH EXTRASCOLAIRE

- Rappel : les données d'activité valorisées en "heures réalisées" (temps présence de l'enfant) doivent être justifiées par la tenue d'un **registre de pointage** ou d'un fichier excel avec les heures d'arrivée et de départ de l'enfant.

ALSH PERISCOLAIRE

- Les données d'activité correspondent au total d'heures de la plage horaire de l'offre de service du matin, du temps de pause méridienne, du soir, où l'enfant est présent (quelque soit le mode de tarification de l'offre de service).

PSU :

- Toute demi-heure commencée est due (réf C 2014-009). Toutefois, le gestionnaire peut gérer au plus favorable pour les familles (à la minute ou au ¼ heure).
- **Exemple : Si le gestionnaire décide de facturer au ¼ heure alors les heures du contrat, les arrondis de comptabilisation des heures réalisées et facturées, les heures complémentaires au contrat (au-delà des heures réservées) doivent être comptées au ¼ heure.**
Tout quart d'heure réalisé = quart d'heure facturé.
- Le montant des participations familiales déductibles de la PSU à déclarer (compte 70641) correspond au montant total facturé aux familles au titre de l'exercice (= extraction du logiciel Petite Enfance ou du compte de classe 4 "client" ou du total des rôles).
- **Mettre à jour le site monenfant.fr** : informations relatives au fonctionnement de la structure et les disponibilités de places. C'est un engagement du gestionnaire dans le cadre de la COF .